



**Programme assainissement 2012
Communes de VIREU-Sur-BOURBRE et PANISSAGE**

Marché. 2011.ASS.004

Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des réseaux d'assainissement et d'eau potable de Virieu et Panissage – secteur rue du May, du champ de Mars, rue de la Gare.

CAHIER DES CHARGES ET PROGRAMME DE TRAVAUX

Personne publique	Syndicat des Eaux et d'Assainissement de la Haute Bourbre 74 chemin du Moriot 38490 LE PASSAGE Tél. 04 74 88 14 64 – fax : 04.74.88.71.06 Courriel : smeahb@haute-bourbre.fr
Pouvoir adjudicateur	Monsieur le Président du syndicat
Comptable assignataire des paiements	Trésorerie Monsieur Philippe GRALL RUE DE BARBENIERE 38730 VIRIEU SUR BOURBRE Tél. 04 74 88 20 46

I – CONTEXTE GENERAL

Les communes de Virieu-sur-Bourbre et Panissage disposent aujourd'hui d'un système d'assainissement collectif permettant la collecte et le traitement des effluents domestiques d'environ 600 abonnés. Ces canalisations de type unitaire sont traitées dans une station d'épuration de type boues activées de capacité de 10 000 Eh avec rejet à la Bourbre.

Une étude préalable à l'assainissement de ce secteur a permis de mettre en évidence plusieurs dysfonctionnements qui devront, par ce marché, être corrigés :

- L'assainissement rue du May est collecté par un ouvrage de type D1000 permettant le transit du ruisseau Vaugelas. Cela concerne 7 abonnés, soit 191 m³/an. Une mise en séparatif est obligatoire.
- Plus en aval ce collecteur D1000 est utilisé comme récepteur de déversements ; deux collecteurs D160 sont situés à l'intérieur du D1000 et ont pour fonction de collecter l'ensemble des branchements des abonnés desservis dans les rues du champ de Mars et de la Gare. Les branchements des abonnés sur ces D160 ne sont pas étanches (contrôle caméras réalisés) et permet actuellement un rejet d'eaux usées dans le D1000. De plus, la disposition de ces réseaux ne facilite pas leur accès et en moins leur entretien sans déversement au milieu naturel (le ruisseau de Vaugelas allant à la Bourbre). La reprise intégrale de ces réseaux d'assainissement, branchements compris, est incluse dans l'étude.
- Un dessableur, connecté en aval des deux D160, devra être déconnecté du réseau afin d'éviter une surcharge de ce dernier et un déversement, en temps de pluie, des effluents septiques dans le D1000.
- Le collecteur le long de la Bourbre, se met en charge par temps de pluie du fait de faibles pentes et d'un calage relativement haut du déversoir d'orage du poste de relevage à l'entrée de la station et présente des signes de vétusté (calage sur le niveau de nappe haute de la Bourbre afin d'éviter des rentrées d'eau de la rivière dans le réseau).

II – DEFINITION DE LA MISSION

II – 1 Objet de la mission

Le présent marché a pour objet la Mission de maîtrise d'œuvre de requalifier les réseaux d'assainissement des secteurs rues de May, du champs de mars, de la gare ainsi que les transits le long de la Bourbre. Un renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable sera effectué simultanément sur la rue de la gare. Cette mission comportera les éléments APD – PRO – ACT – EXE – DET – AOR – OPC décrits à l'article 7 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985.

Le Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre est maître d'ouvrage de l'opération et n'a pas recourt à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

II – 2 Objectif de la mission

Les objectifs de la mission sont les suivants :

1. La création d'un réseau de collecte de type séparatif au niveau de la rue du May.
2. La suppression des deux D160 existants et la création de nouveaux réseaux de collecte de type séparatif au niveau des rues du champ de Mars et de la gare.

3. La création d'un nouveau réseau de transit permettant le transport des effluents collectés jusqu'à la station d'épuration.
4. Le renouvellement des canalisations d'adduction d'eau potable de la rue de la gare.

II – 3 Contenu de la mission

1. Conception et suivi d'exécution d'un réseau de collecte EU gravitaire d'une longueur de 1330 ml environ et 36 branchements.
2. Conception et suivi d'exécution d'un réseau de transit gravitaire le long de la Bourbre d'une longueur de 360 ml environ.
3. Conception et suivi d'exécution d'un réseau d'eau potable sur une longueur d'environ 350 ml environ et 20 branchements.

IMPORTANT : La commune de Virieu-sur-Bourbre, dans le cadre d'un aménagement de voirie ainsi que la remise en état des réseaux d'eau et d'assainissement, souhaite en profiter pour enfouir les réseaux BT / FT / Eclairage public sur la partie Champs de Mars et rue de la Gare.

Une coordination parfaite est exigée lors de l'élaboration des études conjointes et de la réalisation des travaux. Le Syndicat d'Energie de l'Isère a la charge de la maîtrise d'ouvrage de ces prestations.

II – 4 Enveloppe prévisionnelle

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est la suivante :

<i>Désignation</i>	<i>Coût (€ HT)</i>
<i>ASSAINISSEMENT</i>	
Transit	
Canalisations	54 000
Divers et imprévus (15 %)	8 100
Sous-total (1)	62 100
Collecte	
Canalisation	293 000
Branchement	32 000
Divers et imprévus (15%)	48 750
Sous-total (2)	373 750
TOTAL Assainissement (1+2)	435 850
<i>EAU POTABLE</i>	
Canalisations	83 857
Branchements	20 450
Divers et imprévus (15%)	15 646
TOTAL Eau Potable	119 953
TOTAL DU PROJET	555 803

Le prestataire aura à charge de présenter un projet permettant de répondre aux objectifs de l'opération pour un montant en adéquation avec l'enveloppe prévisionnelle.

III – DEROULEMENT ET CONTENU DE LA MISSION

III – 1 Décomposition de la mission

La mission se décompose de la façon suivante :

- APD – études d'avant projet détaillé
- PRO – études de projet
- ACT – assistance à la passation des contrats de travaux
- EXE – études d'exécution
- DET – direction de l'exécution des travaux
- AOR – assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement
- OPC – ordonnancement, pilotage et coordination

Le déroulement et le contenu des différents éléments de mission seront conformes aux prescriptions des articles 20 et 25 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 et à l'annexe III de l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

II – 2 Spécifications particulières

Le prestataire aura à charge d'intégrer un mémoire justificatif présentant de façon détaillée la méthodologie employée pour la bonne exécution de la mission. Le déroulement et le contenu de chaque élément de mission seront décrits. Un planning prévisionnel (semainier) sera établi et devra être joint à la proposition. Ce planning tiendra compte de la façon la plus objective possible des délais relatifs aux périodes de validation. Enfin, le prestataire devra déterminer une équipe projet dont la composition est donnée ci-après.

Le prestataire devra implicitement intégrer dans son offre le coût des réunions nécessaires à la bonne exécution de la mission. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de programmer autant de réunions que l'exige le contexte sans que le montant de la mission soit modifié.

a) Enquêtes « riverains »

Le prestataire devra impérativement réaliser une enquête « riverains » exhaustive afin de définir les modalités de raccordement au réseau projeté des habitations existantes déjà raccordées aux réseaux existants. Les conclusions des relevés de terrain seront consignées dans un carnet de fiches de raccordement, décrit ci-après, et qui aura trois objectifs :

1. Définir les côtes altimétriques de raccordement au réseau projeté
2. Définir le schéma de raccordement dans la partie privative du branchement
3. Servir de base au contrôle de conformité de raccordement

Cette enquête « riverains » devra être programmée au stade APD et le carnet de fiche joint au dossier correspondant.

b) Phase conception

Le prestataire devra valider les hypothèses techniques en établissant l'étude détaillée et le chiffrage précis de l'ensemble de l'opération. Le chiffrage de l'opération au stade de l'APD servira de base à l'affermissement ou à la révision du forfait de rémunération du prestataire aux conditions énoncées à l'acte d'engagement.

Le prestataire établira tous les documents (dossiers APD, PRO, les DCE, les plans, profils en long, coupe type, fiche de raccordement ...) nécessaires au lancement des marchés de travaux.

Le prestataire établira en phase APD un carnet de fiche de raccordement où seront consignés tous les éléments repérés lors de l'enquête de terrain et les modalités de raccordement au réseau public des particuliers concernés par l'opération de travaux. Le format et le contenu de ces fiches devront faire l'objet de propositions à valider par le maître d'ouvrage. Pour autant, elles devront comporter les références cadastrales des parcelles concernées, les noms des propriétaires et locataires, une vue en plan décrivant le schéma de raccordement aux réseaux projetés ainsi que les altimétries projetées. Une maquette de cette fiche devra être jointe au mémoire justificatif.

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du maître d'œuvre dès le démarrage de la mission les fichiers de plans topographiques des zones concernées. Il aura toutefois à charge de définir les besoins éventuels en levés complémentaires. Ces levés ne seront pas inclus dans la présente mission.

Tout au long de la réalisation du projet, le maître d'œuvre devra conseiller le maître d'ouvrage dans ses choix techniques. Pour cela, il produira pour chaque cas où une alternative est possible, une courte note de quelques pages qui évalueront chaque alternative du point de vue de coût global (investissement, entretien, et le cas échéant déconstruction) par rapport à l'intérêt technique.

c) Phase réalisation

Pendant les phases de travaux, le maître d'œuvre organisera une réunion de chantier hebdomadaire qui donnera lieu à un compte rendu transmis à l'ensemble des participants. Il sera épaulé durant cette phase par un coordonateur SPS qui s'attachera aux prescriptions relatives à la sécurité des travailleurs. Ce prestataire n'est pas connu à ce jour, pour autant, il sera associé au projet au stade de la conception (PRO).

Le maître d'œuvre devra réaliser les contrôles inopinés, notamment lors de la réalisation des phases et ouvrages critiques. Il aura également à charge de contacter pour le compte du Maître d'ouvrage tous les concessionnaires concernés par les raccordements (EDF, FT ...) des ouvrages à réaliser.

Les plans de récolement devront être réalisés par le mandataire du marché et soumis au contrôle et à la validation du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage. Une charte graphique ainsi qu'un gabarit type sont indexés au présent et devront être utilisés pour l'élaboration des plans.

d) Rendus

Pour chacun des éléments APD, PRO et ACT, le prestataire fournira au maître d'ouvrage un dossier minute complet au format PDF pour validation. Une fois celle-ci effective, le dossier définitif devra être transmis en 5 exemplaires papiers et sous format informatique reproductible.

NB : Les demandes de subventions ne feront pas l'objet de dossiers spécifiques et seront basées sur les rapports APD.

Il sera demandé 5 exemplaires papiers et un exemplaire électronique du DOE en fin de chantier.

Le dossier APD devant être constitué comportera :

- un rapport de présentation comprenant notamment une synthèse de quelques pages,
- l'ensemble des notes de calcul vérifiant le dimensionnement des ouvrages,
- les fiches de raccordement,
- le devis quantitatif et estimatif détaillé de la totalité des aménagements, par composante, (à définir avec le maître d'ouvrage),
- la vue en plan des aménagements (1/200^e),
- le carnet de profil,
- les coupes des ouvrages,
- tous les documents nécessaires à la compréhension du projet où demandés par le maître d'ouvrage.

e) Foncier

Le prestataire devra assister le maître d'ouvrage tout le long des négociations foncières qui auront lieu en vue de l'acquisition de terrain ou passage de collecteur ou transit en terrain privé. Il sera présent lors des rencontres avec les propriétaires concernés et devra préparer tous les éléments graphiques nécessaires à la négociation ainsi qu'à l'élaboration de la convention de passage.

III – 3 Equipe projet

Le prestataire devra présenter dans son offre une équipe projet comprenant au minimum :

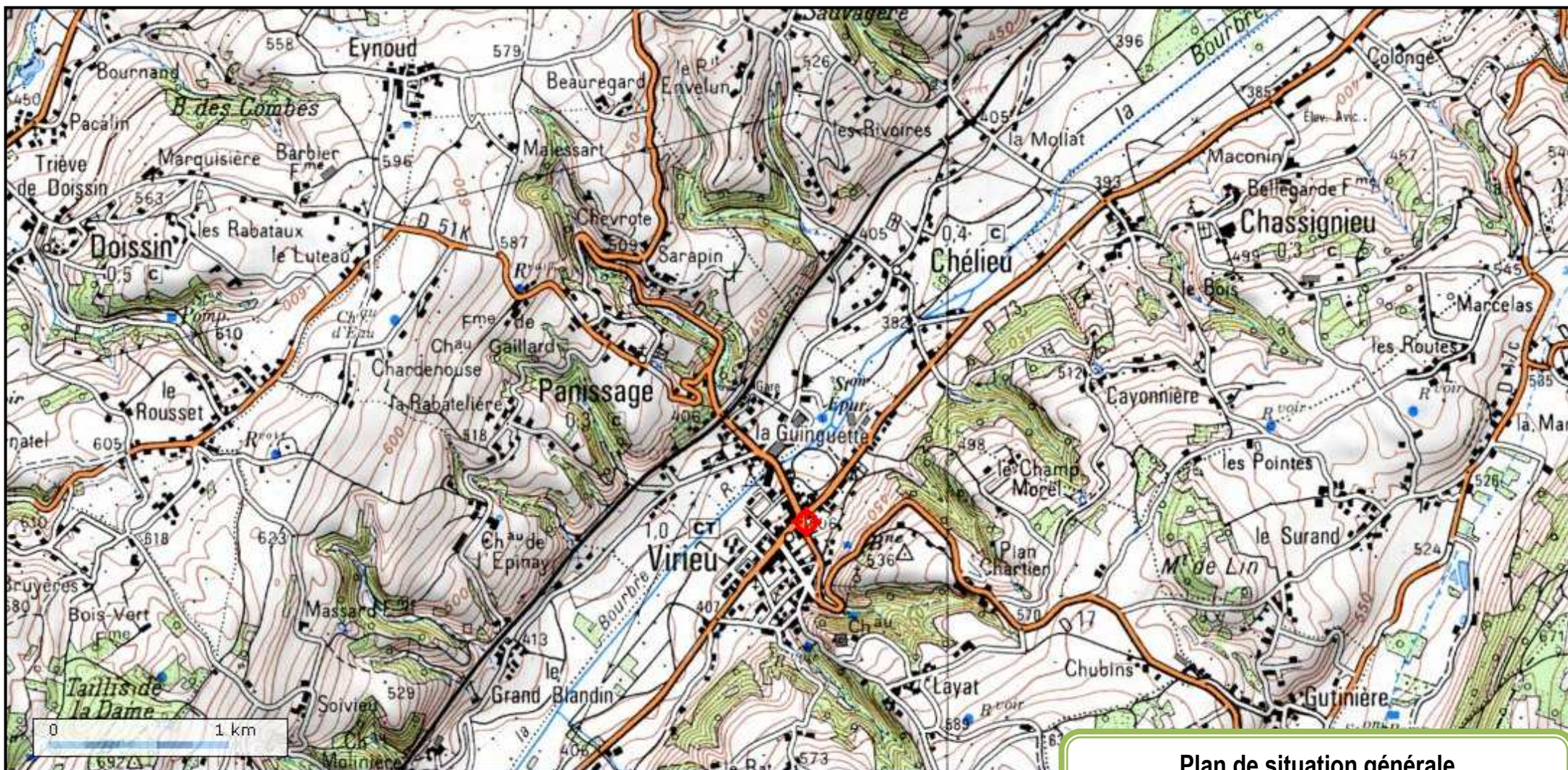
- un chef de projet présentant une expérience de cinq années minimum en matière de maîtrise d'œuvre,
- un projeteur,
- un dessinateur,
- un contrôleur de travaux.

Il sera admis qu'un seul agent puisse assurer le dessin, le projet et le suivi d'exécution du chantier. Le prestataire devra justifier des compétences de son équipe en matière d'assainissement et de station d'épuration. Les CV et les références de l'équipe devront être transmis avec la proposition.

IV – ANNEXES

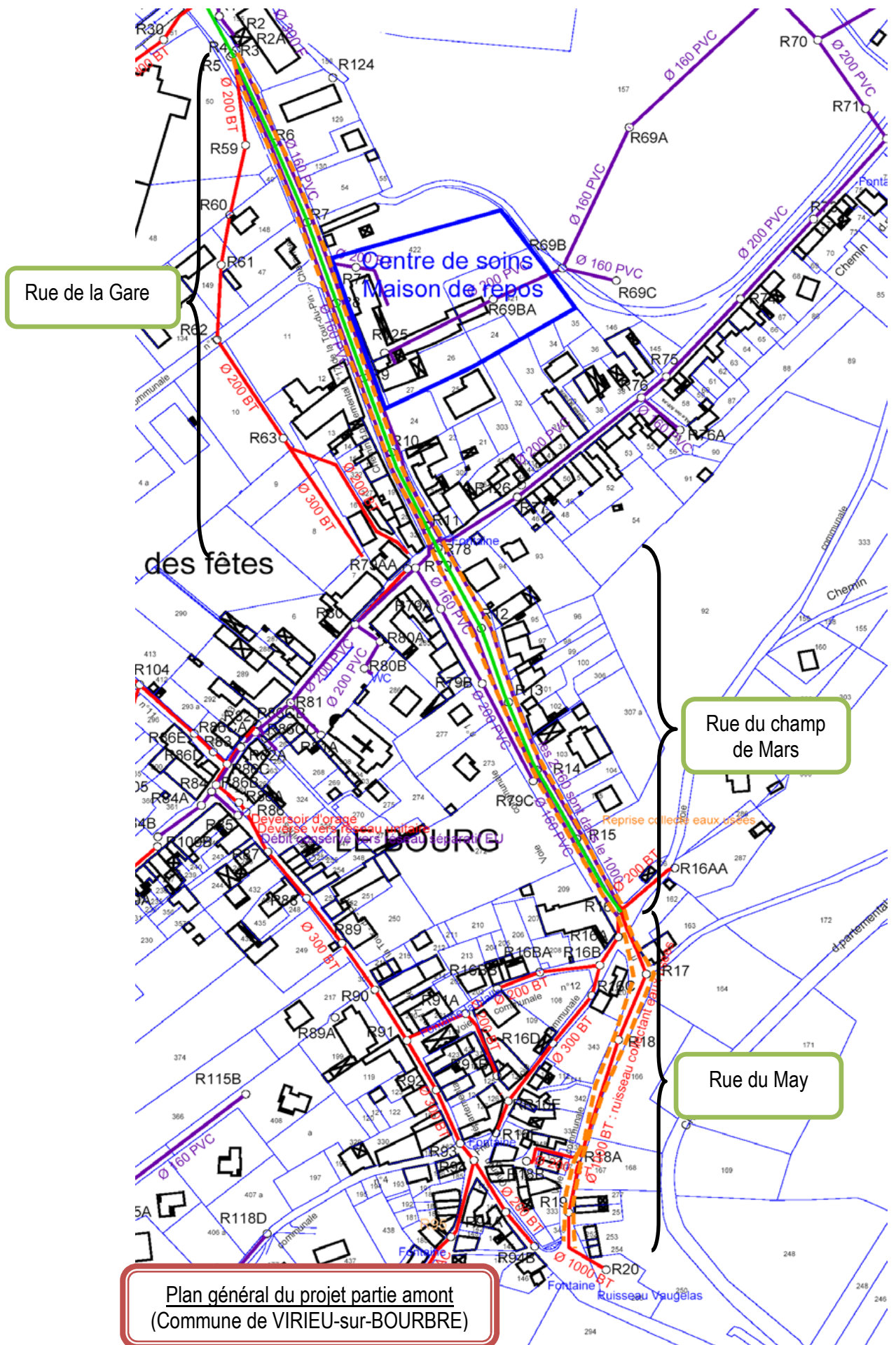
- plan de situation
- tracé des projets.

A _____, le
Le Prestataire, (*cachet et signature*)

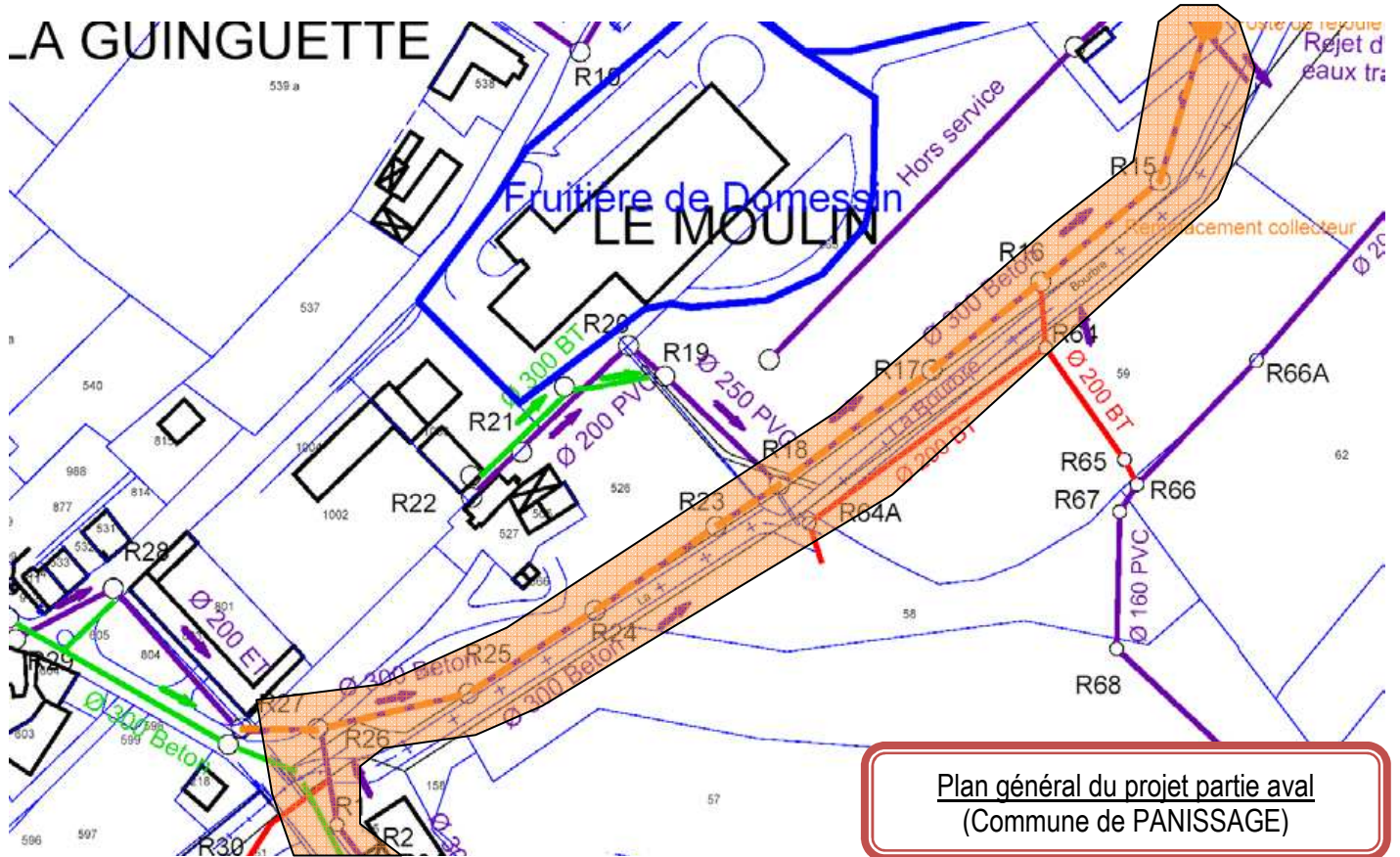


Plan de situation générale du projet

Réseau Géodésique Français 1993 - coordonnées géographiques
 Longitude : 05° 27' 03.9" E Latitude : 45° 29' 07.6" N



LA GUINGUETTE



Plan général du projet partie aval
(Commune de PANISSAGE)